Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 442

Artikel: A travail égal, salaire inégal : l'injustice est consommée

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

29 DÉCEMBRE 1934 — GENEVE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — N° 442.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Je dormais et je rêvais que la vie n'était que joie ! Je m'éveillai et je vis que la vie n'était que « Servir ». Je servis et je m'aperçus que « Servir » était la joie.

Rabindranath TAGORE.

Pour l'An qui vient...

Nos principales collaboratrices régulières pour 1935

Mmes et Mlles

S. Bonard *(Féminisme, suffrage, articles de fond, expositions, nouvelles du canton de Vaud, etc.).*

A. Debrit-Vogel *(Comptes rendus de Congrès, d'Assemblées, voyages, nouvelles bernoises et suisses, etc.).*

V. Delachaux *(Œuvres et activités féminines et sociales, variétés historiques et littéraires, comptes-rendus divers, etc.).*

Marg. Evard *(Education, histoire du féminisme, psychologie).*

E. Gd. *(Féminisme, suffrage, nouvelles internationales, nouvelles de la S.d.N., articles de fond, politique, nouvelles de Genève, etc., etc.)*

J. Gueybaud *(Féminisme, suffrage, comptes rendus divers, œuvres et activités sociales, S.d.N., etc.).*

Andrée Kurz *(Moralité publique, lutte contre la traite des femmes).*

A. Leuch *(Politique fédérale, nouvelles fédérales, votations populaires, articles de fond, nouvelles suisses, etc.)*

Hélène Naville *(Littérature, poésie.)*

L.-H. Pache *(Comptes-rendus, analyses, adaptations, informations, etc.).*

Pennello *(Comptes-rendus d'expositions à Genève).*

E. Porret *(Articles littéraires et féministes, nouvelles neuchâteloises).*

M.-L. Preis *(Etudes et critiques littéraires, comptes-rendus de livres, reportage à Genève, etc., etc.).*

Antoinette Quinche, avocate *(Causeries juridiques).*

Dr. Mariette Schaetzel *(Moralité publique, éducation sexuelle, etc.).*

Jeanne Vuilliomenet *(Biographies, littérature, variété, beaux-arts, nouvelles neuchâteloises, etc.).*

puis toutes celles qui se cachent derrière des initiales pour nous fournir des informations, des comptes-rendus, des analyses, des traductions, des adaptations, et qui, malgré leur modestie, sont bien connues de nos lectrices: Mmes et Mlles M. F. (Genève), S. F. (Berne), E. V.-A. (Bâle), et d'autres encore;

puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement leurs nouvelles et comptes-rendus et mettent leur documentation à notre disposition: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin Comité féminin pour le Désarmement, Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, Groupement « La Femme et la Démocratie », Office suisse des Professions féminines, Union des Femmes de Genève, et d'autres encore;

puis enfin tous ceux et toutes celles, collaborateurs et collaboratrices spéciaux et spécialisés auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

* * *

Le Comité du Mouvement Féministe, pour l'exercice 1934-1935 est composé comme suit : Mlle E. Porret (Neuchâtel), présidente ; Mlle Lucy Dutoit (Lausanne), secrétaire ; Mlle Emilie Gourd (Genève), directrice et rédactrice responsable; Mlle Marie Micol (Genève), administratrice ; Mmes et Mlles S. Bonard (Lausanne); E. Cuchet-Albaret (Genève) ; J. Friedli (Lausanne) ; E. Kammacher, avocate (Genève) ; A. Leuch (Lausanne); A. de Montet (Vevey) ; Dr. Mariette Schaetzel (Genève) ; Elisa Serment (Le Mont, Lausanne) ; M. A. Truan (Vevey); Mmes Vuilliomenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds); H. Zwahlen (Berne).

AVIS IMPORTANT.— Nous rappelons à tous nos abonnés anciens et nouveaux qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1935 (prix 5 frs.: prix réel de revient du journal: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux No I.943 dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

A ses abonnés, à ses lecteurs, à ses amis

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

adresse, en cette fin d'année, ses meilleurs vœux, leur souhaitant, malgré les heures si noires, si lourdes, si fiévreuses que nous vivons, de garder leur foi dans un idéal de justice, de paix et de bonne volonté mutuelle.

Travail féminin

En cette période où les attaques contre le travail et le gain des femmes vont se multipliant, nous avons pensé intéresser nos lecteurs en illustrant ce numéro de fin d'année par quelques clichés montrant différents aspects du travail féminin.

La moderne Cérès

Photo Nora Dumas (« Vu») *Cliché Mouvement Féministe*

Le problème de la prostitution en Suisse

Une journée d'étude

(Berne, 1er décembre 1934)

Le Comité national suisse contra la traite des femmes et des enfants avait pris l'initiative d'organiser, sous la présidence du Dr. Ninck (Winterthour), une « Journée d'étude » sur la question à la fois si actuelle et si angoissante de la prostitution. Deux cents personnes environ avaient répondu à cet appel des différentes régions de la Suisse, prouvant ainsi aux organisateurs que leurs préoccupations étaient partagées par beaucoup. L'auditoire, composé de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de médecins, de juristes, d'ecclésiastiques et de représentants des autorités fédérales et cantonales de justice et police, écouta avec une religieuse attention, durant 6 heures d'horloge, les travaux fort intéressants qui furent présentés.

Le problème de la prostitution fut étudié à divers points de vue: aspect administratif et judiciaire; côté médical; rééducation; aspect moral et prévention.

Le rapport du Dr. Wiesendanger, inspecteur de police à Zurich, donna tout d'abord de nombreux renseignements sur les moyens employés par les prostituées pour attirer les clients, et l'usage qu'elles font des cafés, des dancings, de l'auto, de la plage, des salons de massage et de manucure, des annonces, etc. Il souligna l'inégalité des sanctions infligées aux femmes et aux hommes (ces derniers restant presque toujours impunis), et la nécessité d'abolir cette double morale qui règne encore dans notre pays comme dans beaucoup d'autres.

Le Dr Wiesendanger préconisa, en outre, une collaboration plus étroite entre la police et les autorités de tutelles, ainsi que la surveillance des pensions et chambres à louer. Mais nous n'avons pu le suivre lorsqu'il proposa de faire de la prostitution un délit! Comme l'a dit l'orateur suivant, M. Veillard, vice-président du tribunal de police de Lausanne, cette conception n'est pas satisfaisante, car aucun juriste n'a encore pu dire à quel moment finit la simple inconduite — généralement non réprimée pénalement — et commence la prostitution: d'où l'arbitraire. Quelques Etats, et chez nous les cantons de Zurich, Genève, Vaud, et Neuchâtel, ne répriment que le racolage. M. Veillard est partisan d'une répression modérée du racolage et du trouble causé au voisinage par une personne s'adonnant à la prostitution — avec faculté de prononcer l'internement en cas de récidive — et préconise l'internement par voie administrative des prostituées, par analogie avec celui des buveurs (mesure à la fois de rééducation et de préservation sociale). Il parla également de la mise sous tutelle des prostituées, du rapatriement, qui doit être confié à une œuvre sociale; du proxénétisme sous toutes ses formes qu'il faut réprimer énergiquement, et du rôle néfaste de la pornographie et du mauvais cinéma.

(La suite en 2me page.) Andrée Kurz.

A travail égal, salaire inégal

L'injustice est consommée

Malgré meeting, résolutions, lettres à la presse et aux députés, démarches innombrables des principales intéressées, les institutrices genevoises — qui ont déployé durant toute cette quinzaine la plus remarquable activité — la loi injuste, oppressive, et mal faite, qui s'attaque aux femmes pour boucher le déficit, a été précipitamment votée par le Grand Conseil du canton de Genève, les 14 et 15 décembre dernier. A la seule exception de l'atténuation proposée par M. Georges Constantin, qui tient compte des charges de femmes chefs de famille en les traitant comme les fonctionnaires masculins, le Grand Conseil n'a rien voulu entendre: ni l'amendement courageusement présenté par le seul M. Albaret, qui, se souvenant que sa mère, Mme Albaret-Debellerive, avait été dès 1866 l'initiatrice du mouvement *A travail égal salaire égal*, a pris la défense de ce principe, ni les observations de quelques rares députés — parmi lesquels, à notre grande stupéfaction, s'est trouvé ce même M. Berra, pour qui tous les moyens sont bons pour mener campagne contre le travail féminin: que se cache-t-il donc derrière son intervention?... — n'ont été prise en considération; et la discipline de parti annihilant les opinions individuelles, nos députés ont brutalement baissé tous les traitement féminins au-dessous des traitements masculins des classes correspondantes, et cela dans une proportion, qui atteint parfois le 50 %. Mêmes études, diplômes équivalents, examens identiques, mêmes horaires, même travail, mêmes programmes, mêmes responsabilités, et un salaire souvent deux fois moindre. Cela parce que, à la suite d'une gestion publique dont sont fautifs des hommes seuls, à la suite de campagnes politiques forcément menées par des hommes seuls, puisque les femmes n'ont pas voix au chapitre, la situation financière du canton est inquiétante. C'est ainsi que l'on comprend la justice chez nous.

Ne nous étonnons donc pas si les excuses par lesquelles les représentants du gouvernement, tant bourgeois que socialistes, ont tenté de justifier cette mesure rétrograde — n'oublions pas que l'égalié de traitements entre hommes et femmes existait dans le canton de Genève depuis 1919 — ont été remarquablement faibles. Tant M. Paul Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, que M. Nicole, ont essayé de se couvrir en faisant état de ce qui se passe dans d'autres cantons suisses: « Nous ne pouvons pas, s'est notamment écrié ce dernier, nous payer le luxe de traiter les femmes autrement qu'eux. » Nous ne savions pas, pour notre compte, que la justice était un luxe; et nous nous demandons si, parce que certains cantons pratiquent encore des lois ou des coutumes réactionnaires, ce sera un luxe également pour nous de ne pas les suivre sur ce terrain ? de ne pas instituer la peine de mort à Genève, par exemple, parce qu'elle figure encore dans les codes d'Uri et de Fribourg, et que ça coûte assurément moins cher à l'Etat de supprimer un condamné que de payer, des années durant, son entretien dans une colonie agricole ? Et puis, ces autres cantons n'ont pas, eux, introduit et appliqué le principe de l'égalité de salaires et il y a certes une différence très grande entre la continuation d'une routine vieille comme l'égoïsme masculin, et le retour délibéré en arrière à cet égoïsme abandonné depuis quinze ans. Ne venons-nous pas, d'ailleurs, de recevoir une lettre de Berne, nous informant que le projet de budget cantonal, scandaleux à l'égal de celui de Genève, qui diminuait dans une proportion de 14 % les traitements des institutrices seules, a été retiré, ce qui ne rétablit pas l'égalité, mais rend moins criantes les économies sur le dos des femmes ?

Quant à l'affirmation de M. Nicole que, si les femmes avaient eu le droit de vote, la situation aurait été la même, nous nous permettons de lui opposer la dénégation la plus formelle. Car, pourquoi donc, et au nom du ciel, est-ce sur les femmes que le gouvernement a fait peser le plus lourdement le faix des économies ? « Parce que les besoins matériels de la main-d'œuvre féminine ne sont pas égaux à ceux de la main-d'œuvre masculine », a encore déclaré M. Nicole: ce qui

signifie donc que, selon le leader socialiste, une femme doit tout naturellement apprendre à se contenter d'une nourriture moindre, d'un feu plus maigre, d'un logement plus étroit, de vêtements moins chauds qu'un homme? ou bien M. Nicole s'imagine-t-il que régisseurs et marchands de charbon, boulangers et épiciers, font aux femmes des prix plus bas que ceux qu'ils réclament des hommes? N'est-il pas, d'autre part, clair comme le jour que c'est parce qu'elles ne pouvaient, ni faire entendre leur voix au Grand Conseil, ni se défendre par un referendum populaire, ni manifester par un vote massif, dès la première occasion, toute l'opposition, l'humiliation, la rancœur, l'indignation, la révolte, qui grondent actuellement parmi tous les éléments féminins intelligents et réfléchis, que les femmes ont ainsi servi de bouc émissaire? Que ce soit noble, généreux et chevaleresque; que, de la part d'hommes qui se déclarent féministes, ce soit mettre en harmonie leurs paroles et leurs actes, c'est ce que chacun peut apprécier. Surtout, lorsque la formule était si simple à trouver, quand aucune femme ne contestait l'urgence d'économiser sur les traitements des fonctionnaires, et qu'une réduction portant également sur les deux sexes aurait été admise par chacune comme normale et nécessaire.

Et il faut bien nous dire que ce n'est là que la première partie de l'attaque menée à Genève contre le travail féminin. Le gouvernement en baissant les traitements des femmes fonctionnaires a établi une inégalité criante entre les sexes. Maintenant, c'est au droit au travail de la femme mariée que d'autres, de leur côté, vont s'en prendre. Deux initiatives en effet sont lancées, que nous analyserons dans notre prochain numéro: celle de la Ligue des citoyens genevois, et celle de la Fédération des syndicats chrétiens et corporatifs dont M. Berra est le porte paroles attitré. L'offensive continue. La défense aussi, mais forcément à armes inégales. Nos lecteurs savent pourquoi. E. Gd.

Résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée de protestation convoquée par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin.

L'Assemblée, réunie le 14 décembre 1934 à la Maison Communale de Plainpalais, sous les auspices de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin,

Après avoir entendu plusieurs oratrices et orateurs,

Proteste avec indignation contre toute disposition budgétaire tendant à porter atteinte au principe A travail égal, salaire égal, *stipulé par la Charte Internationale du Travail comme l'une des bases fondamentales de l'équité sociale, et en vigueur en ce qui concerne les fonctionnaires genevois depuis 1919;*

Voit dans toute dérogation à ce principe un amoindrissement de la valeur du travail féminin au point de vue moral et économique;

Estime que les répercussions de cette dévalorisation ne peuvent manquer de se faire sentir de façon extrêmement grave sur tous les salaires féminins, et de causer une recrudescence de chômage parmi les femmes;

Exprime sa conviction profonde que, si les femmes avaient été en possession de leur bulletin de vote, la diminution de leurs traitements n'aurait pas été plus forte que pour leurs collègues masculins;

Engage en conséquence toutes les femmes à réclamer avec d'autant plus d'énergie leurs droits politiques, garantie de leurs droits économiques.

Ont pris la parole à ce meeting Mlle Perrenoud au nom du corps enseignant féminin; Mme Wiblé-Gaillard Dr. ès lettres, qui a montré comment les carrières libérales étaient menacées, elles aussi, par les conséquences de la nouvelle loi; M. Charles Rosselet, député, conseiller national, président du Grand Conseil, qui a apporté aux protestations des femmes l'appui des 20.000 travailleurs organisés dans l'Union des Syndicats du canton et Mlle Gourd, qui n'a pas eu de peine à démontrer à un auditoire vibrant l'importance pour les femmes d'obtenir leur bulletin de vote, afin de se défendre contre de pareilles attaques. Depuis lors, les adhésions arrivent nombreuses à l'Association pour le Suffrage.

La leçon de la Turquie

Nous empruntons à notre confrère *La Française* les détails suivants sur l'introduction du vote des femmes en Turquie, introduction qui nous intéresse doublement, vu les perspectives de Congrès suffragiste international à Istamboul:

Au cours de la séance du 5 décembre dernier, la Grande Assemblée Nationale d'Ankara a voté à l'unanimité une proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote et le droit à l'éligibilité.

En conséquence les articles 11 et 12 de la loi du statut organique de la République ont été modifiés comme suit:

« Tout citoyen turc, *sans distinction de sexe,* ayant 22 ans révolus, jouit du droit de vote.

« Tout citoyen turc, sans distinction de sexe, ayant 30 ans révolus, peut être élu député. »

A l'occasion du vote de la proposition de loi en question, le général Ismet Inennu, président du Conseil, a prononcé un discours au cours duquel je relève les passages suivants: « C'est toujours lorsque la femme peut se prononcer sur les rouages de l'Etat et peut collaborer avec l'homme en vue de participer aux affaires de l'Etat, que le pays est connu dans le monde entier dans sa haute civilisation.

« ... Ne croyez pas que ce droit est accordé à la femme comme une faveur. La femme qui travaille et qui aide l'homme doit jouir des mêmes droits. »

L'Assemblée turque arrive, à la fin de cette année, à l'expiration de son mandat. Les élections auront lieu immédiatement après. La nouvelle loi entrant aussitôt en vigueur, il est très probable que la nouvelle Assemblée comptera des députés femmes. Le vote en question a soulevé un très grand enthousiasme dans toutes les couches de la nation. Durant le semaine dernière, meetings, conférences, manifestations de tout ordre, se sont déroulés dans un calme parfait, et des motions de remerciements ont été votées à l'adresse du Ghazi et du gouvernement.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

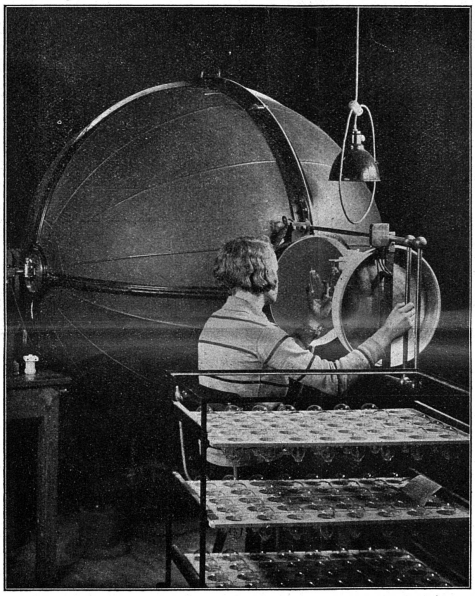

Photo de la fabrique coopérative scandinave de lampes Luma

Cliché Mouvement Féministe

Un travail de précision fait par une femme: Le contrôle de la fabrication des ampoules électriques

Le problème de la prostitution en Suisse

(Suite de la 1re page.)

La discussion qui suivit ces deux intéressants rapports mit immédiatement aux prises réglementaristes et abolitionniste. Ces divergences de vues s'accentuèrent encore après l'exposé du Professeur Ramel (Lausanne) sur la lutte antivénérienne. L'orateur, qui chercha à légitimer l'examen médical et le traitement obligatoires, est d'avis qu'ils doivent être pratiqués jusqu'au moment où l'éducation sexuelle sera suffisamment entrée dans les mœurs pour permettre la suppression de toute réglementation du vice. En l'entendant, on ne pouvait s'empêcher de penser aux résultats remarquables obtenus par le traitement libre et gratuit dans certaines villes étrangères: à Hambourg, par exemple, 960 femmes seulement étaient soumises au contrôle médical avant l'abolition de la réglementation, tandis que maintenant 9.000 personnes des deux sexes utilisent librement les dispensaires publics. A Prague, même constatation: 10.000 personnes sont actuellement traitées, au lieu de 600 prostituées sous l'ancien système.[1] Le Dr. Droin (Genève) releva en séance les heureux effets du traitement libre en Belgique.

Beaucoup d'auditeurs auront sans doute regretté que la discussion sur la lutte antivénérienne ait pris de telles proportions (c'était presque inévitable, vu l'actualité de cette question!) et surtout qu'elle ait pour ainsi dire empêché tout échange de vues sur le remarquable travail du Dr. Forel (Prangins) sur la psychologie de prostituée. Cette étude si fouillée apporta de précieux renseignements à ceux et celles qui s'occupent des victimes du vice — victimes tout d'abord de leurs hérédités et de leur milieu — puisque les statistiques prouvent qu'un tiers seulement d'entre elles sont normales, les autres étant faibles d'esprit ou psychopathes. Le Dr. Forel insista sur la nécessité de lutter contre les gains dérisoires, le paupérisme, la promiscuité, de lutter aussi pour l'amélioration du métier, et surtout pour la discipline de l'instinct sexuel (avec traitement des psychoses sexuelles), car le problème est avant tout d'ordre moral.

La séance du matin pourrait assez bien être résumée par l'observation faite par un auditeur: qu'en somme les prostituées doivent surtout être soignées et rééduquées, plutôt que punies. C'est précisément de cette rééducation que nous entretint, au début de l'après-midi, Sœur Elisabeth Feigenwinter (Bâle), nous exposant avec beaucoup de cœur tous les soins de ces créatures privées de vraie affection, ayant ignoré ce qu'est la jeunesse, et auxquelles il faut témoigner beaucoup d'amour, donner des principes religieux, et procurer à la fois des joies et du travail. Les jeunes filles tombées n'ont souvent pas de but dans la vie; il s'agit de leur en donner un. Celles qui le peuvent devraient être encouragées à passer des examens, car c'est un stimulant et cela les oblige à prolonger leur séjour dans la maison de rééducation. A leur sortie, il faut les suivre et les soutenir moralement. On nous dit que certaines ont besoin d'un encouragement téléphonique tous les 2 ou 3 jours pour tenir bon.

[1] Voir l'excellent Rapport publié par le Secrétariat de la S. d. N. sur l'*Abolition des Maisons de Tolérance* (document C. 221. M. 88. 1934. IV).

Les femmes et les livres

Voyageuses

II. Ella Maillart

Certaines de nos contemporaines veulent la capitulation des éléments et opèrent avec plus d'ardeur encore que de persévérance ce que Marthe Oullié appelle « la transposition du romanesque de l'ordre du sentiment dans l'ordre de l'action ». « Filles de Diane », jeunes femmes d'esprit sportif, s'efforçant au maximum, n'abandonnant jamais la partie et consentant aux risques et aux défaites. En outre, elles n'ont plus le respect soumis de l'homme et du mariage.

Ella Maillart, enfant liseuse de romans d'aventures, fillette en révolte contre l'autorité et les conventions familiales et scolaires, jeune fille se débrouillant sans argent, a parfois peur, mais jamais d'être seule et jamais des gens. Après deux ans d'Université à Genève, où ses parents tiennent un commerce, elle échoue en latin et en mathématiques et tourne résolument le dos à la vie studieuse. Elle est alors matelot sur les bateaux du capitaine Hermine de Saussure, la *Perlette*, qui roule ses treize tonneaux de Marseille en Grèce, la *Bonita*, qui coule à pic, l'*Atalante*, qui rêve de traverser l'Océan et ne le peut; puis en Angleterre, sur un voilier où elle gagne quatre livres par semaine.

Grande, blonde, robuste, champion de ski et de natation, alpiniste de premier ordre, amie et émule d'Alain Gerbaut, voyageuse intrépide, elle représente en 1924 la Suisse, pour la voile, aux Jeux olympiques de Paris. A Paris toujours, elle gagne sa croûte comme sténo-dactylo, puis comme représentante d'une compagnie de navigation sud-américaine, puis au théâtre des Champs-Elysées; elle fait ensuite du cinéma sportif à Berlin, travaille comme figurante dans les studios de la Ufa, donne des leçons d'anglais, et envoie des correspondances aux journaux.

Au printemps de 1930, Ella Maillart part pour Moscou. « Tout ce qui est nouveau m'enchante, dit-elle. Partir, c'est tout recommencer, c'est aussi me prouver à moi-même que je suis capable de faire quelque chose. » De ce premier contact avec la Russie, de Moscou au Caucase, elle rapporte un livre: *Parmi la jeunesse russe*. Puis, en 1932, elle repart pour la Kirghisie et le Turkestan, et écrit le livre récemment paru: *Des Monts célestes aux sables rouges*.[1]

Chez ces peuplades primitives, la voyageuse retrouve « le secret des hommes droits qu'un ciel clair suffit à rendre heureux. » Son but: étudier la vie des nomades dans les steppes herbeuses, saisir ce que fait la révolution russe pour les femmes voilées et ignares, retrouver les traces des anciens maîtres mongols et turcs, voir les ruines de Tamerlan à Samarkande, les vieilles villes de Karakol, de Taschkent, de Boukhara, apprendre leur histoire et leurs légendes, connaître mieux ces terres où les conditions de vie tiennent du moyen-âge, où prime le droit du plus fort, où le pouvoir et l'organisation russes se heurtent à l'inertie orientale et à la force de l'habitude.

Ce sont alors six mois d'extraordinaires randonnées, de la mer d'Aral au lac d'Yssik-Koul (vingt fois plus grand que le Léman), et des hauts sommets sous la glace aux déserts de sable rouge. Chaleurs torrides ou froids de loup, faim, soif, fatigue, poussière, vermine, Ella Maillart les supporte, et les périls, elle les surmonte. La terre plantée de pavots sent la valériane et l'absinthe, autour des *yourtes*, tentes faites de feutre avec un trou pour laisser fuir la fumée. L'eau est polluée, les torrents dangereux, le typhus menace; on promet des ours, des loups des lynx, des sangliers, voire des tigres... Tous les moyens de locomotion lui sont bons: les jambes avant tout, puis les skis, le chemin de fer, l'auto et le camion — trous, sauts, pannes — l'avion et le bateau, le cheval et le chameau.

A chaque page de ce livre si attachant, des notations pittoresques, des rappels de l'histoire, des études de la vie dans les villes ou sous les yourtes, des renseignements géographiques ou ethnographiques et des récits d'aventures impayables ou dangereuses. Des hommes demandent, avec l'aide de l'interprète, où est le mari d'Ella. Il faut répondre qu'il est malade et n'a pu l'accompagner, car aucun de ces nomades ne peut admettre qu'une femme voyage sans son mari. A quelques remarques sur l'absence de cet époux et sur la rareté des femmes blondes, la voyageuse comprend qu'il ne serait pas prudent de s'aventurer seule dans la campagne...

Avec quatre compagnons russes, deux hommes et deux femmes, Ella Maillart gravit à cheval les pentes des Monts célestes. Passage de cols à 4.200 mètres, paysages désolés, presque lunaires, froid mortel... « Je suis en haut sous le vent d'une corniche inaccessible qui met le sommet surplombant à quinze mètres au-dessus de moi — immense vague figée dont la crête boucle au milieu des nuages. Ce sommet, le Sari-Tor, a une hauteur de 4.980 mètres... Il me faut redescendre au plus vite et lutter contre le froid. Non, je ne ferai pas l'effort impossible d'enlever un ski pour le débarrasser du sabot de neige qui l'épaissit... »

Plus bas, elle escalade les rochers où gitent les ours et les bouquetins: « A quatre pattes, je m'élève dans un éboulis... une corniche, une petite cheminée, chaque muscle obéissant et précis; une dalle vite traversée, trop vite puis... heu... où continuer? Tout est lisse comme du marbre poli, mais il faut que j'avance, je n'ai qu'une pointe de pied sur une prise transitoire... je vais « vider ». Du pied et de la main libre je tâtonne vers mes avant-dernières prises, impossible de rien voir. Enfin ça tient. Sauvée. »

[1] Grasset, édit. 18 f. fr.